

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "EUR C/D" - STOXX EUROPE 600 THEAM EASY UCITS ETF compartiment de la SICAV BNP PARIBAS EASY FR (FR0011550672)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

Le Compartiment a pour objectif de répliquer la performance de l'indice STOXX® Europe 600 Net Return (Code Bloomberg : SXXR Index), calculé dividendes réinvestis, quelle que soit son évolution à la hausse comme à la baisse. Le Compartiment étant indiciel, il a pour objectif de maintenir l'écart de suivi en valeur absolue entre l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment et celle de l'indice à un niveau inférieur à 1%. Si cet écart de suivi dépasse 1%, il ne devra en tout état de cause pas dépasser 5% de la volatilité de l'indice. L'écart de suivi est calculé à partir des performances hebdomadaires observées sur les 52 dernières semaines.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'actif du Compartiment sera composé d'instruments financiers (actions de sociétés françaises de tous secteurs et/ou européennes et instruments de taux obligataires et/ou monétaires). Les instruments de taux obligataires et/ou monétaires bénéficient lors de leur acquisition d'une notation minimale A-3 (Standard & Poor's) ou P-3 (Moody's) ou à défaut d'une notation «long term investment grade» ou d'une notation interne à la société de gestion qui répond à des critères équivalents.

Le Compartiment s'expose à la performance de l'Indice au travers d'un contrat financier (méthode de réplication synthétique).

Autres informations :

- Détail des actifs traités : contrats financiers (swap). Par l'intermédiaire des contrats financiers, le Compartiment sera synthétiquement exposé à l'évolution du marché action européen à travers l'indice.

- Durée d'investissement recommandée de 5 ans.

- Classification : OPCVM « actions internationales »

- Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : calculée quotidiennement, à la condition que le marché sous jacent de l'Indice, et le marché de cotation du Compartiment, soient ouverts.

- Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur le marché primaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 15h30 et les vendre sur le marché secondaire pendant l'ouverture des places de cotation.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de liquidité** : Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Marché primaire (investisseurs autorisés)	
Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)	Non acquis à l'OPC : 3,00%
Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)	Non acquis à l'OPC : 3,00%
Marché Secondaire (tous investisseurs)	
Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)	Néant
Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)	Néant
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,20% (*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent aux frais maximums des souscriptions/rachats en espèces sur le marché primaire pour les participants autorisés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur intermédiaire financier.

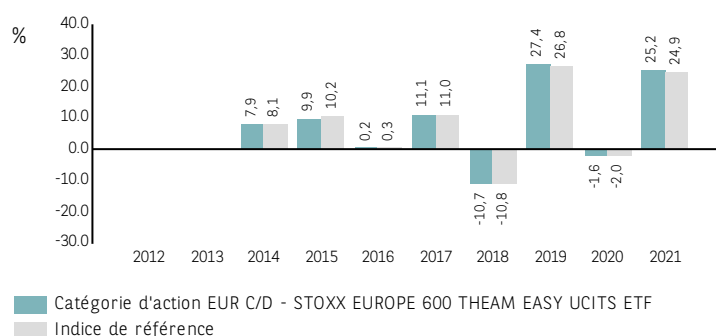
Les conditions applicables aux achats et aux ventes sur le marché secondaire sont celles en vigueur sur ce marché et celles applicables par votre courtier. Aucune commission de rachat ou de souscription ne vous est appliquée. Les frais intermédiaires que vous pouvez payer dépendent de l'intermédiaire utilisé (exécution, garde, etc.).

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La SICAV a été créée en date du 27 décembre 2013.
- La catégorie d'action a été créée le 17 septembre 2013.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
Place de cotation : Euronext Paris, Xetra, SIX Swiss Exchange.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) décrit le compartiment de la SICAV BNP PARIBAS EASY FR ; le prospectus et les rapports périodiques s'appliquent à la totalité de la SICAV identifiée en en-tête.
- Le cours de l'action de la SICAV est disponible sur le site Internet <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions de cette SICAV peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Pour plus d'informations sur les autres actions du compartiment, veuillez consulter le prospectus du compartiment.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change